

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE HANAU-LA PETITE PIERRE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mai 2024

Nombre de conseillers : 60 Conseillers présents : titulaires : 47 + 4 Pouvoirs
suppléants : 4

Secrétaire de séance : M. A. DANNER

Sous la présidence de : M. P. MICHEL

PRESENTS : M. T. SPACH, Mme L. JOST-LIENHARD, M. P. MICHEL, Mme D. HAMM, M. S. FATH, Mme A. CHABERT, MM. F. STAATH, M. MEYER, D. ETTER, F. ENSMINGER, Mme C. KISTER, MM. M. GANGLOFF, E. WAGNER, D. FOLLENIUS, R. MULLER - Suppléant -, H. DOEPPEN, Mmes E. BECK, C. MUNSCH, M. J.-M. KRENER, Mme E. SCHLEWITZ, MM. L. STEINMETZ, G. HALTER, C. WINDSTEIN, Y. KLEIN, Mme G. HUSER - Suppléante -, MM. A. DANNER, R. SCHMITT, D. BURRUS, Mme A. LEIPP, M. H. STEGNER, Mme C. DURRMEYER-ROESS, M. T. SCHINI, Mme C. DORN - Suppléante -, MM. C. FAUTH, F. DE FIGUEIREDO, S. LEICHTWEIS, P. HERRMANN, F. MATZ - Suppléant -, M. KRAPFENBAUER, A. SPAEDIG, Mme F. BOURJAT, MM. J.-C. BERRON, R. LETSCHER, R. KOENIG, Y. RUDIO, C. EICHWALD, G. SAND, Mme V. DA SILVA ADRIANO, M. C. DORSCHNER, Mme C. DOERFLINGER, M. J.-M. REICHHART.

EXCUSES : MM. G. REUTENAUER, J.-M. FISCHBACH, Mme S. FISCHBACH, MM. FERTIG - Pouvoir à M. D. BURRUS -, P. GANGLOFF, J.-M. HOERTH - Pouvoir à M. A. DANNER -, R. MULLER, J.-L. RINIE, B. KRIEGER - Pouvoir à M. D. ETTER -, Mme D. SCHMITT-MERX - Pouvoir à M. C. DORSCHNER -.

Délibération n°3 : Dispositif 2024/2026 de soutien de la Communauté de Communes aux communes pour l'installation d'équipements de stationnement pour vélos

Rapporteur : M. A. DANNER

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L.113-18 à L.113-20 du code de la construction et de l'habitation,

Vu les statuts de la Communauté de Communes

Vu la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités,

Vu le plan régional Vélo 2022/2028 adopté par la Région Grand Est le 23 juin 2022,

Vu le décret n°2022-930 du 25 juin 2022 relatif aux infrastructures permettant le stationnement sécurisé des vélos,

Vu l'arrêté du 30 juin 2022 relatif à la sécurisation des infrastructures de stationnement des vélos dans les bâtiments,

Vu le Schéma directeur Vélo de la CCHLPP adopté par délibération n°3 du 29 septembre 2022,

Vu le plan vélo et marche 2023-2027 présenté par l'Etat le 4 mai 2023, qui poursuit les ambitions, entre autres, de rendre le vélo accessible à toutes et à tous, dès le plus jeune âge et tout au long de la vie,

Vu l'avis favorable du Groupe de travail « Mobilités actives » et du Bureau,

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité moins une abstention (Mme C. KISTER)

*** d'ADOPTER** le dispositif 2024/2026 de soutien de la Communauté de Communes aux communes pour l'installation d'équipements de stationnement pour vélos ;

*** de PRÉCISER** que ce dispositif se traduit par la signature avec les communes volontaires d'une convention de partenariat jointe en annexe de la présente délibération ;

* d'AUTORISER le Président ou son représentant à signer cette convention ainsi que tout document y afférant ;

* de SOLLICITER des aides financières de la Région Grand Est dans le cadre de son Plan Vélo ainsi que toutes aides qui pourraient être obtenues par ailleurs.

Certifié exécutoire

Pour extrait conforme,

Alain DANNER
Secrétaire de séance

Patrick MICHEL
Président